

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt novembre, à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mmes BOREL-BRUNEAU Claude, BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine

MM. BAUBION Germain (retardé n'a pas participé au vote du 1^{er} point), COUTY Gabriel, MARTIN Claude et ROUSSEL Éric.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : MM. LOPEZ Alfredo (pouvoir à Mme RENAUX-MARÉCHAL) et PRÉVOST Bernard (pouvoir à Mme BRUNEAU)

Étai(en)t absent(s) : M. PICHOT Bertrand

Séance du 20/11/2017 – convocation du 13/11/2017

Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.

I – CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE :

Pour mémoire, cette mission de conseil avait déjà été créée pour les anciennes communes de l'Agglo, à l'exception des communes de Dreux et Vernouillet qui disposaient déjà de ce service au sein de leurs structures.

Le dispositif du **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** s'adresse aux communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour se doter d'une compétence énergie en interne, et permet ainsi de salarier un technicien spécialisé, en mutualisant ses compétences pour en faire bénéficier plusieurs communes.

Ce service s'adresse prioritairement aux communes de moins de 10 000 habitants, qui représentent un gisement d'économie particulièrement significatif, mais qui ont peu de moyens pour se structurer sur les questions de maîtrise de l'énergie.

Le dispositif du **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** est soutenu par l'ADEME et l'Agglomération du Pays de Dreux. Il résulte d'une application concrète pour l'exécution du Plan Climat-Énergie Territorial engagé en 2013 et au devoir d'exemplarité des collectivités souligné par le Grenelle de l'Environnement.

Le **CEP** propose un ensemble de services aux communes adhérentes pour leur permettre de faire des choix en matière de performances énergétiques sur leur patrimoine. Son champ d'actions concerne l'ensemble du patrimoine communal : patrimoine bâti, éclairage public, véhicules municipaux.

Le CEP a pour objectif de :

- Assurer le suivi énergétique,
- Réaliser des économies d'énergie,
- Accompagner la commune dans ses projets sur son patrimoine pour optimiser ses choix,
- Animer des actions de sensibilisation et d'informations opérationnelles.

La mission du CEP suit une méthodologie ADEME, elle est composée des phases suivantes :

- 1• La mise en place d'une comptabilité énergétique permettant d'établir :
 - le suivi périodique des consommations et la pérennisation des économies,
 - l'analyse des dérives de consommations et les actions correctives.

Ces suivis sont synthétisés dans un bilan énergétique qui établit également les caractéristiques du patrimoine communal, et le suivi des évolutions des dépenses et des consommations sur une durée de 3 ans dans l'idéal ;

- 2• Sur la base du bilan, seront élaborés des recommandations d'améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissements, et la hiérarchisation de différentes actions d'économie à réaliser ;
- 3• Les actions d'information et de sensibilisation par l'animation d'opérations de formation des élus et des techniciens et de sensibilisation des habitants, de formation des collectivités sur les usages de leur patrimoine, etc ;
- 4• Un accompagnement long terme (idéalement sur 3 ans) : préparation des investissements de rénovation et projets neufs (cahier des charges, choix des intervenants, etc), implication des équipes communales, etc...

Le coût du dispositif du **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** est fonction du nombre d'habitants de la collectivité, **il est de 1 euro par habitant par an**. Le reste du coût du poste est pris en charge par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer ladite convention qui sera valable durant 3 années.

II – REDEVANCE SPECIALE ORDURES MENAGERES :

Madame le Maire donne lecture de la convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la redevance spéciale à intervenir entre la commune d'Écluzelles et l'Agglo du Pays de Dreux.

Cette convention a pour but de définir les conditions et modalités d'exécution de l'élimination des ordures ménagères et assimilées, dans le cadre de mise en place de la Redevance Spéciale. Elle en fixe également le montant directement basé sur le nombre et le volume de bacs présentés à la collecte.

La présente convention a un effet rétroactif au 1^{er} mai 2017. Elle a une durée d'un an, renouvelable 5 ans maximum.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention telle que précisée en séance de conseil.

III – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASC MEZIERES :

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle qui est parvenue en Mairie concernant l'organisation d'un festival pour enfants en 2018.

Le montant de la subvention exceptionnelle demandée est de 50 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 50 € à l'ASC Mézières pour l'organisation d'un festival pour enfants en 2018.
- **DIT** que cette subvention sera budgétée sur le compte 6574 du BP 2018.

IV – INDEMNITE DES PERCEPTEURS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil. Exceptionnellement, cette année trois percepteurs ce sont succédés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide par 8 voix pour et 2 voix contre :

- d'accorder une indemnité de conseil ;
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté ci-dessus au taux de 50% ;
- que cette indemnité sera accordée à Madame Line SAINT VAL à compter du 01/02/2017 jusqu'au 30/06/2017 et à Monsieur Patrick CHEVALLIER à compter du 01/07/2017.

V – LOYER LOGEMENT COMMUNAL :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que la commission des logements s'est réunie afin d'étudier les termes du nouveau loyer à intervenir concernant le logement communal contigu à la Mairie.

Elle poursuit en annonçant que Madame Gabrielle GRARE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2018.

Ainsi, la commission propose les termes suivants :

- La commune reprend l'usage exclusif de l'arsenal ;
- Le grenier situé au-dessus de la Mairie sera exclusivement destiné au locataire. Il va falloir déménager toutes les affaires de la Mairie ;

Le montant du loyer comprend :

- 1 logement de 110 m2 habitables avec un jardin de 900 m2 ;
- La charge du ramassage des ordures ménagères ;
- La charge de l'entretien annuel de la chaudière.

Trois agences immobilières ont donné une estimation :

- Agence Latour = 500 à 550 € / mois
- Agence Normile = 700 € / mois au maximum
- Agence JH Immobilier = 550 à 600 € / mois

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des logements, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer du logement communal situé au 10 rue Étienne Malassis à 550 € mensuels, hors charges ainsi qu'une caution d'un mois sera demandée lors de l'établissement du nouveau contrat.

VI – CHANGEMENT DE DELEGUE AUPRES DU SEEC :

Amandine DUEZ a démissionné de son poste de délégué titulaire du SEEC car elle ne peut se rendre aux réunions qui ont lieu en journée et assumer son travail professionnel.

Ainsi, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire.

Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL se propose pour assumer ce poste.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ÉLIT** Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL comme déléguée titulaire en lieu et place de Madame Amandine DUEZ.
- **ÉLIT** Madame Amandine DUEZ en tant que déléguée suppléante en lieu et place de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION POUR LE SIRP :

Madame le Maire informe de la demande d'obtention d'une subvention sur le contingent de Péréquation 2017 de la commune de la part du SIRP au regard de leurs investissements de l'année et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds de Péréquation 2017 pour le financement de mobilier de cantine, la réfection de la toiture de l'école de Marsauceux ainsi que l'aménagement de classe.

Il précise que le montant de cette subvention ne pourra être supérieur à 8 720 €, montant disponible à ce jour restant sur le contingent 2017 de la commune d'Écluzelles.

Toutefois, au regard de la liste des investissements transmis par le SIRP au titre de l'année 2017, le montant de la subvention sollicité devrait être de 5 265 €.

Il charge en outre Madame le Maire de signer cette demande.

VIII – COMPTE-RENDU DES SYNDICATS / COMMISSIONS DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX :

Commissions de l'APD :

NÉANT

Syndicats :

SIRP : une réunion doit avoir lieu le 07 décembre prochain. D'ores et déjà, on peut dire qu'il y a 84 élèves en maternelle pour l'année scolaire 2017/2018.

Le mobilier pour la classe qui a été ouverte à la rentrée a été récupéré auprès de trois communes alentour.

Les nouveaux statuts du syndicat n'ont pas été validés par le contrôle de légalité. Ils doivent être modifiés de nouveau.

Tous les grillages de l'école sont à changer à cause des intrusions / attentats.

Commission fête et cérémonie :

- Repas des aînés aura lieu à l'Escapade le 02/12/2017. Le repas est proposé à 45 € par personne.
- Le Noël des enfants est fixé au 09/12/2017 à la Mairie. Les cadeaux ont été achetés. Il sera proposé aux enfants présents de dessiner « Noël à Écluzelles » et les dessins seront publiés dans la gazette municipale.
- La fête des Flambarts a lieu les 16 et 17 décembre prochains. L'inscription de la commune a été faite.
- Les vœux se tiendront le 27 janvier 2018 à 17 heures.
- Un pot de départ sera organisé pour Madame Gabrielle GRARE le 03 février 2018.
- La ville de Dreux sera « ville départ » du Tour de France 2018 le 14 juillet. Il ne sera pas facile d'organiser la traditionnelle fête nationale.
- Une fête des voisins est envisagée le 03/06/2018. La rue Étienne Malassis serait fermée à la circulation pour l'occasion.
- Enfin, les 17 et 18 juin 2018, la biennale « Écluzelles village d'artistes » sera organisée.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Plaque du Monuments aux Morts : Monsieur Alfredo LOPEZ nous présente son projet. L'année 2018 marquant le centenaire de cette guerre, le projet sera présenté au moment de la commémoration du 11 Novembre 2018. Madame RENAUX va se rapprocher de l'association « Le Souvenir Français ».
- Les appels d'offres de la Maison des Espaces Naturels ont été validés par Monsieur le Président de l'APD. Nous sommes toujours en attente d'une réponse à notre courrier concernant l'assainissement de la part de Monsieur le Président de l'Agglo.
- Madame le Maire déclare que nous avons un nouveau correspondant au service des routes du Conseil Départemental de Chateaufort : il s'agit de Monsieur LUCIEN. Un comptage est réalisé depuis une semaine sur notre commune dans la rue de l'Étang, suite au courrier de messieurs LAVERGIN et CEULEMANS. Deux possibilités s'offrent à nous : la première est la création d'un ralentisseur (mais ce projet n'est pas trop souhaité par les habitants de la rue de l'Étang) et la seconde c'est la création de chicanes. Mais comment faire passer de gros engins notamment pour la construction de la Maison des Espaces Naturels.
- Le fauchage a été fait le long de la RD 929 par les services du Conseil Départemental la semaine dernière.
- Les potelets cassés le long du chemin piétonnier sur la RD 929 ont été changés par Philippe ANJOU avec ceux que nous possédions. Il en reste encore deux à changer.
- Il faut demander du calcaire pour mettre le long de la RD 309/5 en direction de Mézières en Drouais car il y a de gros trous qui se sont formés sur le bas-côté.
- La convention de Participation Citoyenne a été signée fin septembre en présence de Monsieur le Sous Préfet de Dreux. Les panneaux de signalisation ont été installés aux différentes entrées du village.
- L'Agglo a fait savoir que les vélos commandés pour la surveillance du plan d'eau par la Gendarmerie ont été reçus.

- Monsieur JOBERT s'est rendu à l'église en présence de Madame le Maire afin de faire le point sur le « patrimoine religieux » dont dispose la commune. Les étendards ainsi que les antiphonaires sont très beaux. Il préconise de les ramener à la mairie afin de les préserver de l'humidité. Madame AUDEBRAND, conservatrice du patrimoine à la DRAC, doit venir pour le même sujet le 08 décembre prochain.
- Des détritiques sont très régulièrement déchargés sur le chemin près de l'entrée du champ de tir de Luray. Le problème est qu'ils le sont le plus souvent sur le territoire de la commune d'Écluzelles. Or, nous ne sommes pas équipés pour déblayer puis emmener à la déchetterie ces déchets. Un terrassier doit venir mettre des cailloux et de la terre par-dessus.
- Des boîtes à livres fleurissent dans nos communes limitrophes. Séduite par l'idée, Madame le Maire a contacté le Lions Club à l'origine de ce projet : la boîte coûte 460 € (200 € réglés par le Lions Club et 260 € restant à la charge de la commune). Monsieur MARTIN a proposé un meuble. L'inconvénient est qu'il est grand et cela nécessite de lui créer un toit. Une autre idée est de mettre des étagères directement dans l'abri bus. Ce projet est retenu par le Conseil Municipal.
- Madame le Maire informe qu'une autorisation de tir des cormorans sur le plan d'eau a été délivrée car ils sont trop nombreux. Quatre chasseurs appartenant à la Team du Dolmen ont été habilités. Ce sont des tirs très réglementés car il faut notamment éviter les périodes d'affluence du public.
- La cabine téléphonique située sur la Place Saint Jean a été retirée. La commune souhaite ainsi créer une place supplémentaire de parking en ses lieu et place. Toutefois, il faut déplacer le coffret électrique qui s'y trouve. Un devis a été demandé auprès d'Enedis.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 22h50.